

Image not found or type unknown



LKHJNKJNH

Par **GANGNANT**, le **06/12/2008 à 00:58**

KHIJGJHGBKJVBKJH

Par **Visiteur**, le **06/12/2008 à 08:20**

bonjour,rnrnproposez lui de faire une rupture conventionnellernpetit lien : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html>rnrnle licenciement à l'amiable n'existe pas... (à moins qu'il ne veuille parler dela rupture conventionnelle)rnrnle licenciement par avocat interposés je n'en ai jamais entendu parler...rnsoit il vous licencie pour faute et à vous de prouver devant les prud'hommes que la raison n'est pas valable...rnrnil essaye de vous intimider... malgré votre detresse ne vous laissez pas faire et pensez à votre petit bout de chou

Par **Visiteur**, le **06/12/2008 à 11:27**

rernrnce que je vais vous dire ne vas pas vous faire plaisir, mais votre patron a décidé de se séparer de vous.rnrnréfléchissez bien... il vous poussera à la démission.... et vous n'aurez droit à rien....rnrnque vous trouviez ça injuste, je le comprends.. mais vous n'êtes pas en position de force contre lui... rnrndésolée pour vous.